

Politique à l'intention des étudiants qui organisent des activités en tant que membres de la FSG

Version finale telle qu'adoptée lors la réunion du Conseil de la Faculté des sciences et de génie du 11 mai 2012

Direction

Faculté des sciences et de génie



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences et de génie

Table des matières

Préambule.....	3
LA POLITIQUE FACULTAIRE.....	3
Objet	3
Objectifs de la politique.....	3
Mission, valeurs et orientations de l'Université Laval et de la Faculté des sciences et de génie	4
Principes directeurs : Le respect de nos valeurs.....	6
Des incontournables.....	6
L'ambassadeur étudiant	7
Responsabilité étudiante : Une responsabilité individuelle, une conscience collective....	7
Responsabilité, diffusion et suivi	7
Exemples d'activités régies par la politique et le règlement (liste non exhaustive).....	8

Préambule

La Faculté des sciences et de génie (FSG) de l'Université Laval (UL) reconnaît l'apport important des étudiants dans la vie universitaire, au rayonnement de l'institution sur les scènes locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale et au service à la collectivité.

La Faculté des sciences et de génie s'attend à ce que l'étudiant¹ comme membre de la communauté facultaire, endosse des manières d'être et d'agir qui sont jugées estimables non seulement par la collectivité dans laquelle il évolue, mais également par les pairs de sa future profession.

La Faculté des sciences et de génie, par la *Politique à l'intention des étudiants qui organisent des activités en tant que membres de la FSG* (ci-après dénommée la politique), vise à faciliter la prise de décision des étudiants, des directeurs de programme, des spécialistes responsables, des directeurs de département et des membres de la direction de la Faculté afin d'assurer la bonne marche et le succès des activités et des événements étudiants.

LA POLITIQUE FACULTAIRE

Objet

La présente politique s'adresse à tous les étudiants, membres de la FSG, qui :

- organisent une activité étudiante sur le campus de l'Université Laval ou à l'extérieur;
- ont l'honneur de représenter la FSG lors d'un événement ou d'une activité agissant alors à titre d'ambassadeur.

Elle engage tous les membres de la communauté facultaire.

Objectifs de la politique

1. rappeler la vision, la mission et les valeurs de l'Université Laval et de la Faculté des sciences et de génie;
2. faire connaître la position et les attentes de la direction de la Faculté à l'égard des activités organisées par des étudiants de la Faculté;
3. rappeler aux étudiants leurs devoirs et responsabilités en tant que membres de la FSG et de l'Université Laval;
4. rappeler aux étudiants les politiques et règlements en vigueur à l'Université Laval qui balisent l'organisation d'activités et des conséquences qui peuvent en découler;
5. entretenir la concertation entre tous les intervenants de la communauté facultaire;

¹ Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

6. susciter une réflexion auprès des étudiants quant à leurs responsabilités à l'égard de l'organisation d'activités ou d'événements étudiants;
7. rappeler les mécanismes d'approbation à l'égard de la tenue d'activités étudiantes.

Mission, valeurs et orientations de l'Université Laval et de la Faculté des sciences et de génie

MISSION

Université Laval

Première université francophone d'Amérique, ouverte sur le monde et animée d'une culture de l'exigence, l'Université Laval contribue au développement de la société:

- par la formation de personnes compétentes, responsables et promotrices de changement ;
- par l'avancement et le partage des connaissances ;
- dans un environnement dynamique de recherche et de création.

Faculté des sciences et de génie

La Faculté des sciences et de génie contribue à l'avancement des connaissances, forme des professionnels compétents et vise la réussite des étudiants aux trois cycles d'études. Milieu multidisciplinaire, elle encourage tous ses membres à se surpasser pour répondre aux besoins en constante évolution.

VALEURS

Université Laval

Les actions des membres de la communauté universitaire mettent au premier plan la réussite de l'étudiant et reflètent les valeurs institutionnelles fondamentales suivantes:

- le respect de la diversité des personnes, des sociétés, des savoirs et des modes de pensée;
- l'approche humaniste et éthique;
- le développement de la pensée et du jugement critiques;
- l'engagement individuel et collectif, ainsi que le leadership;
- la promotion de la création, de l'innovation et de l'excellence.

Faculté des sciences et de génie

Riche de la qualité de ses membres, la Faculté des sciences et de génie place les étudiants au cœur de ses préoccupations. Elle concrétise sa mission en basant ses actions sur les valeurs fondamentales suivantes :

- l'excellence ;
- la collaboration ;
- la compréhension mutuelle ;
- l'audace ;
- l'innovation ;
- la responsabilité de rendre compte ;
- la cohérence entre les gestes et les paroles;
- l'ouverture d'esprit.

ORIENTATIONS / VISION

Université Laval

Une vision partagée, stimulante et porteuse d'avenir mobilise les membres de la communauté universitaire: devenir l'une des meilleures universités au monde. À cette fin, l'Université Laval compte se démarquer en étant:

- Une université complète, qui est reconnue comme un établissement de réputation internationale pour ses étudiants et ses programmes de formation de grande valeur;
- une université de pointe en matière de recherche et de création, qui s'illustre sur les scènes nationale et internationale par la qualité exceptionnelle de ses réalisations;
- une université ouverte, qui favorise les échanges, la coopération et la participation de ses membres aux enjeux mondiaux majeurs;
- une université engagée dans son milieu qui, dans le respect de sa mission fondamentale, de son autonomie et de ses responsabilités, bâtit des partenariats fructueux avec toutes les composantes de la société;
- une université modèle, qui permet à tous les membres de sa communauté de s'épanouir, de développer leur potentiel et de s'affirmer dans un contexte institutionnel dynamique, stimulant, diversifié et respectueux des autres;
- une université moderne, qui s'investit dans le développement durable et qui gère ses ressources de façon responsable.

Faculté des sciences et de génie

Innovante et reconnue pour sa capacité d'adaptation aux nouvelles réalités, la Faculté des sciences et de génie conjugue avantageusement ses activités de formation et de recherche au bénéfice de la société.

Principes directeurs

Le respect de nos valeurs

Toute activité étudiante, qu'elle se déroule sur le campus universitaire ou à l'extérieur de ses murs, qu'elle soit de nature sociale, parascolaire, scientifique, académique, sportive ou autre, doit se conformer aux règles et politiques en vigueur à l'Université Laval et à la FSG.

La Faculté des sciences et de génie entend s'y référer pour approuver, selon les pouvoirs qui lui sont conférés, la tenue d'événements ou d'activités organisés par ses étudiants.

Qui plus est, elle entend prendre parti et favoriser toute demande étudiante qui respectera les grands principes suivants :

- Le respect de la personne et de ses compétences;
- le respect de la dignité et des droits et libertés;
- le respect des valeurs identifiées dans les plans stratégiques de l'Université et de la FSG;
- le respect des politiques et règlements en vigueur à l'UL (Annexe);
- le respect des règles de la civilité;
- l'adoption par les participants d'un comportement digne d'un futur professionnel des domaines des sciences et de l'ingénierie;
- l'imputabilité du ou des responsables de l'activité ou de l'événement.

Des incontournables

1. Les activités proposées ne doivent en aucun cas nuire directement ou indirectement au déroulement des activités d'enseignement et de recherche;
2. en conformité avec les règlements en vigueur à l'Université Laval, toute activité étudiante doit obligatoirement obtenir au préalable l'approbation des autorités compétentes;
3. toute activité de type « bar-ouvert » est strictement interdite;
4. toute activité de nature à inciter à la consommation d'alcool est prohibée;
5. toute activité ne doit pas véhiculer ou promouvoir des messages, des propos ou du contenu à caractère obscène, haineux, raciste, sexiste, diffamatoire, harcelant, violent ou n'inciter à commettre un acte réprimé par une législation, des règlements ou politiques de l'Université;
6. toute activité étudiante doit s'engager à respecter le règlement sur l'utilisation du nom, des armoiries, de l'identification institutionnelle et du blason de l'Université Laval;
7. les organisateurs doivent assumer l'entièreté des coûts liés à la réalisation de l'activité, par exemple les frais d'installation et de désinstallation d'équipements, les frais liés à l'entretien ménager en sus de l'entretien normal, etc;

L'ambassadeur étudiant

La Faculté des sciences et de génie compte sur les étudiants qui la représentent, par exemple dans le cadre de concours interuniversitaires, de festivals étudiants, de participation à des compétitions provinciales, canadiennes et internationales, qu'ils se comportent de manière exemplaire. À ce propos, elle tient pour acquis que les ambassadeurs étudiants adopteront un code de conduite honorable basé sur l'adhésion aux valeurs prônées par l'Université et la FSG.

Responsabilité étudiante

Une responsabilité individuelle, une conscience collective

La Faculté des sciences et de génie juge important de rappeler aux étudiants ainsi qu'aux associations étudiantes leurs devoirs et leurs obligations. Comme tout autre citoyen, ils sont soumis aux lois et règlements qui régissent la société et ont le devoir de responsabilité.

Tout étudiant ou association étudiante de la Faculté qui soumettra un projet d'activité au doyen devra confirmer qu'il ou qu'elle a pris connaissance de :

- a) la note du vice-rectorat à l'administration et aux finances adressée aux associations étudiantes (datée du 26 janvier 2007);
- b) du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, en particulier la section II intitulée «Infractions relatives au bon ordre et sanctions».

Enfin, la FSG invite chacun à prendre conscience de ses obligations personnelles dans un contexte où il est nécessaire de garantir la cohésion et le bon fonctionnement de la collectivité.

Responsabilité, diffusion et suivi

La présente politique est sous la responsabilité du doyen de la Faculté des sciences et de génie. C'est lui suivant les règles administratives de l'Université Laval qui est délégué par la direction de l'Université pour approuver ou refuser les projets d'activités étudiantes organisées par les regroupements rattachés à la Faculté et reconnus de l'Université Laval.

L'application et la diffusion de cette politique relèvent du doyen. Il s'engage à rencontrer annuellement les présidents et/ou présidentes de l'Association des étudiants et étudiantes en sciences et génie de l'Université Laval (AESGUL) et l'Association des diplômé-e-s en sciences et génie de l'Université Laval (ADSEG) afin de faire part de la présente politique.

L'AESGUL et l'ADSEG ont la responsabilité de diffuser également cette politique auprès des regroupements et associations qui lui sont rattachés.

Le doyen peut aussi désigner un représentant qui sera chargé, en son nom, de voir à l'application de la présente politique et qui pourra exercer les pouvoirs confiés au doyen en vertu de la politique.

Exemples d'activités régies par la politique

(liste non exhaustive)

1. Les activités d'accueil et d'intégration;
2. Les « partys » étudiants;
3. Les activités 5 à 7;
4. Activités de promotion;
5. Activités de représentation;
6. Projets étudiants;
7. Festivals;
8. Concours;
9. Colloques, congrès, conférences;
10. Salons, expositions;
11. Compétitions;
12. Activités parascolaires;
13. Etc.